

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Comité consultatif des administrations portuaires (CCAP) des régions des Maritimes et du Golfe

Date : 17 et 18 octobre 2017

Lieu : Truro, Nouvelle-Écosse

Membres présents (CCAP) : Marco Lanteigne (Golfe, Nouveau-Brunswick), Vesta Adams (rive sud-ouest et rive de la baie de Fundy), Osborne Burke (est de la Nouvelle-Écosse), Edwin McKie (Île-du-Prince-Édouard), Jamie Craig (Golfe, Nouvelle-Écosse), Bonnie Morse (sud du Nouveau-Brunswick), Tim Wentzell (Halifax, rives ouest et sud-est, Nouvelle-Écosse)

Membres présents (Ports pour petits bateaux [PPB]) : Alain Hébert (directeur régional et président), Léo-M. Vienneau (gestionnaire régional, Services à la clientèle), Mariline Belliveau (gestionnaire régionale intérimaire, Planification et analyse intégrées des programmes [PAIP]), Nicolas Maltais (projets spéciaux et coordonnateur de la formation)

SUJETS DE DISCUSSION

Mot de bienvenue

Le groupe est accueilli à la réunion et Mariline Belliveau est présentée au groupe.

Mariline Belliveau est gestionnaire régionale intérimaire, Planification et analyse intégrées des programmes (PAIP). Elle remplace Susan LeBlanc-Robichaud qui gère présentement le projet du Centre d'entreprise des sciences de l'Atlantique.

Ordre du jour

L'ordre du jour est examiné et adopté avec les ajouts suivants :

- Santé générale des administrations portuaires (AP)
- Répartition des fonds
- CCNAP

Avec le prochain séminaire des AP de 2018 et le groupe Communications, on suggère également la tenue d'une réunion en personne en février plutôt qu'une conférence téléphonique. Les membres accueillent favorablement la suggestion.

Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion de juillet 2017 à Sydney, en Nouvelle-Écosse, est approuvé en précisant que tous les secteurs sont aux prises avec un encombrement, pas seulement le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et Grand Manan.

Exposé de la gestionnaire régionale, PAIP

La gestionnaire régionale, PAIP, fournit au CCAP un aperçu de l'équipe de Planification et analyse intégrées des programmes.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Comité consultatif des administrations portuaires (CCAP) des régions des Maritimes et du Golfe

Le CCAP s'interroge sur la façon dont l'affectation des fonds est décidée, car la répartition entre le Golfe et les Maritimes n'est pas toujours égale.

Les fonds sont affectés dans le cadre d'un processus d'examen par les pairs où tous les projets sont examinés à l'échelle régionale et nationale. Certaines années, les Maritimes peuvent avoir plus de fonds que le Golfe et vice-versa.

Mise à jour régionale

- L'Administration centrale nationale déménage à Moncton en avril 2018.
- Denise Frenette a été embauchée comme nouvelle directrice générale, Ports pour petits bateaux. Micheline Leduc demeurera la directrice générale jusqu'en mars 2018. Denise travaillera avec Micheline jusqu'à cette date. Avant de se joindre à PPB, Denise était vice-présidente de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.
- La plupart des postes devront être dotés, car peu d'employés actuels quitteront Ottawa pour s'installer à Moncton.
- La nouvelle directrice générale régionale de la Région des Maritimes est Mary-Ellen Valkenier.
- Le nouveau directeur général régional de la Région du Golfe est Serge Doucet.

Le CCAP craint que des membres du personnel régional ne veuillent quitter leur poste pour travailler à l'échelle nationale.

Tous les postes seront d'abord ouverts sous forme de mutations latérales au niveau, ce qui devrait réduire le nombre d'employés qui souhaitent être mutés.

Programme des épaves et des navires abandonnés

Le président présente l'exposé du Comité national de gestion sur le programme au CCAP.

Une discussion s'ensuit sur les différences entre la possession légale et la propriété d'un navire. En cas de possession légale, la responsabilité demeure celle du propriétaire du bateau.

Examen des baux

Une rencontre avec un groupe d'AP et un représentant légal a eu lieu le 17 août à Halifax en réponse aux préoccupations concernant le contenu du bail.

Bonnie Morse et Edwin McKie, qui sont membres du CCAP, faisaient partie de la délégation pour une journée complète de discussion.

Excellentes discussions et volonté de travailler ensemble pour mettre à jour le bail afin de refléter la relation actuelle avec les AP.

- Affaire Wheatly (renvoi, avant l'affaire Archer au sujet de l'impôt foncier).
- Question du bail concernant l'accès du public. Gérer le port de manière non discriminatoire. Définition de ce qui est considéré comme non discriminatoire.
- La gestion et la protection de l'environnement sont abordées.
- L'assurance responsabilité civile est offerte par PPB, mais n'est pas mentionnée dans le bail.
- L'application des règles fait également l'objet de discussions. Du point de vue des AP – comment les AP peuvent-elles faire respecter leurs règles?

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Comité consultatif des administrations portuaires (CCAP) des régions des Maritimes et du Golfe

- Prévention des incendies – le bail fait mention du Code national de prévention des incendies. Où cela s’inscrit-il? Y aurait-il une entité locale ou régionale qui pourrait aider à assumer cette responsabilité?
- Capacité portuaire : les responsabilités de chaque AP sont décrites dans les annexes. Il reste du travail à faire sur l’annexe B. Elle est censée être souple et tenir compte de la capacité des AP. Cet examen devrait être réalisé au cas par cas, une AP à la fois. Par l’entremise du gestionnaire des opérations et du gestionnaire de secteur, on tente de faire correspondre la capacité de l’annexe B avec chaque AP. Le programme doit aussi aider à augmenter la capacité des AP.

Une rencontre à l’interne a eu lieu et on a procédé à un examen avec un conseiller juridique à Ottawa. Par la suite, le directeur régional est prêt à tenir une deuxième réunion avec le groupe des AP et le conseiller juridique.

Un lien plus fort doit être établi avec le fait que les AP établissent leurs propres règles en matière d’accès; retirer les dispositions non discriminatoires des baux.

L’accès du public est un sujet de discussion important.

- On donne à titre d’exemple un port ayant une liste d’attente – un pêcheur prend sa retraite et transfère son intérêt à son fils, contournant ainsi la liste d’attente.
- L’enlèvement des ordures est un service que fournissent les AP, ce n’est pas une nécessité. Certaines AP ne fournissent pas ce service.
- L’inspection du commissaire aux incendies pourrait satisfaire aux exigences de la clause du code de prévention des incendies.

Comment PPB peut-il aider les AP à s’occuper des clients difficiles? Dans certains cas, une lettre fournie par le gestionnaire de secteur pour appuyer le port pourrait être utile.

Si une AP a déjà signé le bail, et si des changements découlent de cet examen, qu’advient-il de son bail? Le bail demeure en vigueur jusqu’au moment de son renouvellement, après quoi un nouveau bail lui sera présenté. Les baux sont renouvelés tous les cinq ans. Un addenda pourrait être envoyé aux AP qui ont déjà signé des baux. L’article 2.4 (Invalidité des dispositions) peut permettre d’apporter des modifications à chaque bail, même à ceux qui sont déjà signés.

Bonnie Morse mentionne qu’il y a eu de bonnes discussions de part et d’autre, et que les deux parties ont parlé de ces questions. Elle craignait initialement que la situation ne soit très conflictuelle.

On souligne qu’il était intéressant d’obtenir un avis juridique. Très bon exercice. Il faut poursuivre les travaux à cet égard pour parvenir à l’établissement d’un bon bail qui convient à tout le monde.

Moyen de transmission des résumés de réunion

Les membres discutent d’une façon de mieux transmettre les résumés aux AP.

Par courriel

Par la poste

Communiquer avec le gestionnaire de secteur ou des opérations pour obtenir les adresses de courriel des AP.

Les gestionnaires de secteur pourraient déposer les procès-verbaux aux conférences régionales.

Mesure à prendre : Demander aux gestionnaires de secteur de fournir les adresses de courriel des AP.

Jour 2

Récapitulation

Quelques modifications sont apportées à l’ordre du jour. M. Ferrar doit arriver à 9 h.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Comité consultatif des administrations portuaires (CCAP) des régions des Maritimes et du Golfe

CCNAP

Le président examine l'ordre du jour proposé pour le CCNAP.

Les sujets à aborder sont les suivants :

- Programme d'élimination des épaves et des navires abandonnés
- Obligation de consulter
- Gestion environnementale
- Profils régionaux

Colin Ferrar

Rencontre avec Colin Ferrar, qui a été embauché pour aider à la discussion et formuler des recommandations sur l'application de la loi. M. Ferrar a travaillé 40 ans pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans les Maritimes. Au cours des 18 dernières années, M. Ferrar a fourni, dans différents postes, des conseils juridiques à la GRC. John Warr, surintendant de la GRC, a communiqué avec M. Ferrar pour savoir s'il était intéressé à examiner la question.

La réunion commence par une table ronde pour permettre à tous les participants de se présenter.

Chacun décrit le secteur qu'il représente et les défis auxquels il fait face.

Il existe de nombreuses différences entre les AP; certaines fonctionnent bien et d'autres non.

Le président décrit la relation entre PPB et les AP (modèle d'AP).

M. Ferrar a étudié des lois qui indiquent que les AP doivent mettre de l'ordre dans leurs dossiers avant que des mesures puissent être prises :

Trois thèmes :

- Meilleure compréhension de la loi sur la propriété
- Quel est le processus requis pour les AP?
- Quel est le processus requis pour la GRC?

On donne divers exemples pour orienter la discussion.

- Exemples : Au Nouveau-Brunswick, la Loi sur les actes d'intrusion ne s'applique pas aux ports, tandis qu'à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, la loi donne à la GRC le pouvoir de détenir des personnes.
- Les bureaux de la Couronne à l'échelle fédérale et provinciale pourraient tenter des poursuites dans différentes situations, mais dans quelle mesure les procureurs seraient-ils tentés de s'occuper de ces affaires?
- Les règles et les règlements diffèrent d'une AP à l'autre. PPB ne devrait pas imposer de règles aux AP. Selon le bail, les AP sont responsables de l'établissement de leurs règles.
- Si un tribunal décide qu'une personne doit payer une dette, le shérif est la personne qui doit signifier l'avis.
- Au Nouveau-Brunswick, il est impossible de saisir les salaires.
- Si cela ne s'applique pas selon la loi du Nouveau-Brunswick, de quels outils et recours les AP du Nouveau-Brunswick disposent-elles?

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Comité consultatif des administrations portuaires (CCAP) des régions des Maritimes et du Golfe

- Il faudra procéder étape par étape pour chaque province.
- Des caméras peuvent être installées, mais ne doivent pas enregistrer le son.
- Il ne faut pas montrer les images à quiconque ne devrait pas les voir. Les enregistrements vidéo ne seront présentés qu'à la GRC.
- Le déplacement d'un bateau ne sera pas une affaire de police.

Plan d'action :

- Élaboration d'un profil d'action et d'un organigramme pour les provinces
- Document de travail
- Autres lois qui pourraient s'appliquer
- Détermination des renseignements dont les AP doivent assurer le suivi
- Manuel à l'intention des AP sur les questions d'application de la loi

Les agents d'application de la loi nommés par le MPO pourraient s'avérer efficaces pour faire appliquer la loi.

En vertu de l'article 10 de la loi, le ministre peut nommer un agent d'application de la loi.

On demande si des ports sont desservis par la police municipale ou par la GRC.

L'instance est importante et influe sur les intervenants possibles.

Possibilité de désigner un agent des pêches comme agent d'application de la loi.

Bien que la loi du Nouveau-Brunswick soit inutile, il est quand même possible de signifier un avis à une personne.

Les agents de la GRC sont aussi des agents des pêches (ou l'étaient auparavant).

L'article du Code criminel portant sur la perturbation de la paix pourrait être le seul à pouvoir s'appliquer.

Groupe Communications du CCAP

Le président passe en revue le calendrier avec le groupe.

Une demande de financement est présentée au groupe.

Il est nécessaire d'élargir la portée des travaux.

Obtenir des soumissions (trois) de fournisseurs de services.

PPB remplira les formulaires de constitution en société et les soumettra au CCAP.

PPB préparera une description de projet et demandera au CCAP de la commenter.

Dragage

Une rencontre au niveau technique a eu lieu le 29 août. La direction de PPB doit rencontrer les propriétaires de sites d'enfouissement provinciaux pour discuter de l'élimination sur ces sites.

On fait le point sur les initiatives. On travaille en étroite collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour acheter des propriétés près des ports pour aménager des cellules de confinement. Un ingénieur retraité de SPAC a été engagé pour élaborer un devis pour les cellules de confinement.

De grands sites d'élimination fédéraux sont également prévus à long terme.

On travaille avec Environnement Canada dans le but d'obtenir un permis d'élimination en mer.

PPB a également embauché le directeur régional à la retraite d'Environnement Canada pour travailler sur cette question.

Le sous-ministre a été informé par la directrice générale régionale de la Région des Maritimes (Mary-Ellen), afin qu'il puisse travailler avec le sous-ministre de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse (M. Martin).

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Comité consultatif des administrations portuaires (CCAP) des régions des Maritimes et du Golfe

Le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse étudie les données sur les sédiments provenant des cellules de confinement afin d'examiner l'élimination des déblais de dragage sur des propriétés commerciales de milieux semblables.

Discussions avec un concepteur Web

Le président donne un aperçu du programme des administrations portuaires.

Un représentant de Web Design Pro, une entreprise de Truro, en Nouvelle-Écosse, fait une présentation au groupe.

On recommande un enregistrement sécurisé, où chaque utilisateur a un identifiant de connexion et un mot de passe.

Il pourrait s'avérer nécessaire de payer des services de traduction (à ajouter dans la portée des travaux).

Possibilité d'avoir un site non sécurisé ouvert au public et une section sécurisée ouverte aux membres.

Le site serait optimisé pour les ordinateurs de bureau jusqu'aux téléphones cellulaires.

Créer un site Web selon la règle 80/20, où 80 % des utilisateurs pourront consulter le site Web sans problème.

Les autres 20 % trouveront le site trop compliqué et pourraient avoir besoin d'aide pour s'y retrouver.

Conférence des AP 2018

Forum de partenariat (de type « salon professionnel »). Si un représentant de l'industrie coordonne le forum de partenariat, seul le représentant de l'industrie s'occupera du forum de partenariat. Il faut éviter le double emploi en n'ayant qu'une seule personne de l'industrie pour coordonner le forum de partenariat. Kiosque du CCAP

Comité de travail

- Bonnie Morse
- Marco Lanteigne
- Edwin McKie
- Osborne Burke

Sujets

- Gestion environnementale
- Lancement du site Web du groupe des Communications
- GRC – Colin Ferrar
- Formation à l'intention des AP

Autre

- Témoignages des AP
- Vidéos des AP
- Assignations de tables semblables
- Plus de temps pour des discussions aux tables
- Cadeaux publicitaires – Tuques
- Sondages électroniques

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Comité consultatif des administrations portuaires (CCAP) des régions des Maritimes et du Golfe

- Animateur

Conférenciers (tout au long de l'événement)

- Directeur général de PPB
- Directeur général régional
- Directeur régional de PPB
- Ministre
- Conférencier motivateur
- Gouvernance
- Gestion
- Finances
- Environnement
- Opérations

Le format des témoignages pour 2015 était excellent.

Remise des prix d'excellence pendant la journée.

Organiser une activité de réseautage le deuxième soir, mais enlever les prix de cette activité.

Thème : 30 ans et en croissance

30 années d'établissement de partenariats

30 années de partenariats

Un hommage à 30 ans d'existence

30 années de collaboration

Un hommage à 30 ans de collaboration

Le directeur régional doit mentionner les réalisations des trois dernières années depuis qu'Alain a commencé.

- Santé des AP
- Premières Nations

Les représentants des administrations portuaires (un par AP) recevront une indemnité de déplacement conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte.

Rapport Winberg

Une préoccupation est soulevée à l'effet que le Comité consultatif régional des administrations portuaires (CCRAP) n'a reçu aucune nouvelle concernant le rapport.

Le rapport ne sera pas mis en œuvre avant de consulter les AP et l'industrie.

On recommande que le rapport soit publié à un moment donné.

Le CCRAP soulèvera la question au CCNAP pour savoir ce qu'il en advient.

Bâtiments d'huiles usées

Un exposé de Stantect est présenté au groupe.

Liste de contrôle des éléments d'entretien à prendre en considération et dépliant présentés au groupe.

Le président décrit un incident survenu dans un port et les mesures correctives qui ont été prises.

Inspection par Environnement Canada.

Lettre d'avertissement envoyée au sous-ministre adjoint, au directeur régional et au président de l'AP.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Comité consultatif des administrations portuaires (CCAP) des régions des Maritimes et du Golfe

Le Bureau régional de coordination environnementale effectuera des inspections au nom de PPB.

Santé des AP

On demande ce qui se passe lorsqu'une AP déclare faillite.

- Un responsable de port a été démis de ses fonctions par l'AP; les livres n'ont jamais été remis à l'AP. Rien n'est à jour.
- Les biens reviennent à la Couronne.

Prochaine réunion

30 et 31 janvier 2018, à Truro, en Nouvelle-Écosse.